



## PRÉFECTURE DE LA CHARENTE-MARITIME

### COMMUNE DE FOURAS

### AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES

Réhabilitation des systèmes d'assainissement des eaux usées  
de Fouras et de St-Laurent de la Prée

Il sera procédé du lundi 8 juillet au vendredi 9 août 2019 inclus, soit une durée de 33 jours à une enquête publique unique préalable à l'autorisation environnementale, la déclaration d'utilité publique au titre du code l'expropriation, la mise en compatibilité du PLU de la commune de Fouras, établissement de servitudes et à une enquête parcellaire conjointe.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime, 131 cours Genêt, BP 50517, 17119 Saintes Cedex, Tel : 05 46 92 39 04.

Un accès gratuit au dossier est prévu sur un poste informatique à la préfecture, 38 rue Réaumur 17000 La Rochelle, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante : [pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr)

Les informations relatives à l'enquête et le dossier d'enquête seront consultables sur le site Internet de la Préfecture [www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr) rubrique "Publications/Consultations du public".

Durant toute l'enquête, le dossier, comprenant une étude d'impact ainsi que l'avis de l'autorité environnementale, sera déposé, et pourra être consulté, à la mairie de Fouras, Place Lenoir, du lundi au vendredi de 8h15 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, le samedi de 9h30 à 12h00.

En ce lieu, des registres à feuillets non mobiles, cotés et paraphés, seront mis à la disposition du public qui pourra y consigner ses observations. Ces observations pourront également être adressées par écrit en mairie, Place Lenoir, 17450 Fouras, pendant la durée de l'enquête, au commissaire enquêteur qui devra les annexer au registre d'enquête.

M. Patrice DIETRICH, Fonctionnaire DDE en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur. Il se tiendra à la disposition du public dans les conditions suivantes :

- lundi 8 juillet 2019, de 9h00 à 12h00
- mardi 23 juillet 2019, de 14h00 à 17h00
- jeudi 1<sup>er</sup> août 2019, de 9h00 à 12h00
- vendredi 9 août 2019, de 14h00 à 17h00

Il établira ses rapports et conclusions dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête.

À l'expiration des enquêtes et pendant un délai d'un an à compter de sa clôture, copie des rapport et conclusions du commissaire enquêteur sera déposée à la Mairie de Fouras, à la Préfecture de la Charente-Maritime où elle pourra être consultée aux heures habituelles d'ouverture du public.

Toute personne pourra, par ailleurs, en obtenir copie sur simple demande adressée à Monsieur le Préfet.